

No 46

D É C R E T

DÉCLARATION DE DÉSASTRE DANS LE COMTÉ DE CHEMUNG ET DANS LES RÉGIONS ENVIRONNANTES

CONSIDÉRANT que, le 26 juillet 2012, plusieurs importants orages produisant des tornades, des vents puissants de plus de 60 milles à l'heure, des grêlons de plus d'un pouce de diamètre et des averses extrêmement fortes ont interrompu les transports et services publics essentiels, menaçant les systèmes de santé et de sécurité publiques dans le comté de Chemung et les régions environnantes; et

CONSIDÉRANT que cet événement a causé des pannes d'électricité généralisées, des dommages aux maisons, aux entreprises et aux biens publics et privés, en plus d'endommager ou de jeter par terre des milliers d'arbres et de continuer à poser une menace pour la santé et la sécurité publiques; et

CONSIDÉRANT que les vents puissants et les débris ont entraîné d'importantes interruptions des systèmes de transport et des communications;

EN CONSÉQUENCE, je soussigné, Andrew M. Cuomo, Gouverneur de l'État de New York, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution et les Lois de l'État de New York, estime par les présentes qu'une catastrophe naturelle est survenue, à laquelle les gouvernements locaux touchés sont incapables de répondre efficacement. Ainsi, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution de l'État de New York et la Section 28 de l'Article 2-B de la Loi exécutive, je déclare par les présentes un état d'urgence pour catastrophe naturelle en effet le 26 juillet 2012 dans les frontières territoriales du comté de Chemung et dans les régions contigües; et

DE PLUS, en vertu de la Section 29 de l'Article 2-B de la Loi exécutive, je préside à la mise en oeuvre du Plan complet de Gestion des Urgences de l'État et autorise, en effet le 26 juillet 2012, le Bureau de la Gestion des Urgences, le Ministère de la Santé, le Ministère des

Transports, la Division de la Police de l'État, la Division des Affaires militaires et navales, le Département de la Protection de l'Environnement, le Département de la surveillance communautaire et des services correctionnels, la Commission sur la Fonction publique, le Bureau de Prévention et du Contrôle des Incendies, le Ministère du Travail, le Bureau de la Préservation des Parcs naturels, historiques et récréatifs, le Bureau des Services généraux, l'Université d'État de New York, l'Autorité Thruway, la Croix Rouge Américaine, et d'autres agences publiques si nécessaire, à prendre les mesures appropriées pour protéger la propriété de l'État, assister les gouvernements locaux touchés ainsi que les personnes à répondre et à se remettre de cette catastrophe, et à fournir toute autre assistance nécessaire pour protéger la santé et la sécurité publiques.

DE PLUS, cette déclaration satisfait aux exigences du règlement 49 C.F.R. §390,23(a)(1)(A), qui offre l'assistance des clauses 390 à 399 des Réglementations fédérales sur la sécurité des transports routiers (FMCSR), dans l'éventualité où l'aide du FMCSR serait nécessaire à l'accélération des déplacements des équipes de rétablissement des services publics de l'État de New York;

DE PLUS, j'ai nommé Steven Kuhr, directeur du Bureau de la Gestion des Urgences de l'État (OEM de l'État), à titre d'officier coordinateur de l'État dans le cadre de cet événement.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma
signature et le sceau de
l'État dans la ville d'Albany
le vingt-six juillet il de
l'année deux mille douze.

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur